

ANNEXE IV

REGISTRE D'INSCRIPTION DES ENTREPRENEURS QUANT À L'APPLICATION D'ENGRAIS ET/OU L'EXÉCUTION DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES, INCLUANT TOUS LES PESTICIDES (À FAIBLE IMPACT OU NON) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LORRAINE

Selon le règlement 226-1, article 13.1.1, toute personne (physique ou morale) souhaitant procéder dans le cadre d'une activité commerciale, à l'application d'engrais et/ou à l'exécution de traitements phytosanitaires incluant tous les pesticides (à faible impact ou non) sur le territoire de la Ville de Lorraine, doit être inscrite au registre municipal prévu à cette fin, en transmettant le formulaire d'inscription reproduit à l'annexe V du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Toute inscription au registre est valide à compter de son dépôt et approbation de la ville à œuvrer sur le territoire, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Article 13.1.4 : Le fait, pour toute personne, de procéder à l'application d'engrais et/ou à l'exécution de traitements phytosanitaires incluant tous les pesticides (à faible impact ou non) sur le territoire de la Ville de Lorraine, sans être inscrit au registre prévu à cette fin, commet une infraction et est passible de peines prévues au présent règlement.

Veillez noter que **TOUTES** les sections de ce registre doivent être complétées, accompagnées des documents obligatoires exigés. La Ville de Lorraine vérifiera tous les documents fournis.

L'enregistrement de votre entreprise au registre de la Ville de Lorraine ne constitue pas un permis, ni autorisation, à procéder à des applications de pesticides. **Seul un citoyen** de la Ville peut obtenir un permis temporaire dûment autorisé par le représentant de la Ville de Lorraine.

Nom de l'entreprise : _____

Nom du propriétaire de l'entreprise : _____

Représentant de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____

Numéro de cellulaire : _____

Numéro de télécopieur : _____

Courriel : _____

Total d'employés salariés : _____

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Permis du MDDELCC (ministère de l'environnement du Québec) détenus par votre entreprise
 - Certificat de compétence reconnu de tous vos employés émis par le MDDELCC
 - No. de licence de tous les véhicules qui circuleront sur le territoire (prendre note que tous les véhicules devront être clairement identifiés au nom de l'entreprise accréditée)
 - Enregistrement C.N.E.S.S.T.
 - Preuve d'assurance-responsabilité
-

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

- Aménagement paysager
- Arboriculture
- Entretien de pelouse
- Extermination
- Autres

Précisez :

DÉCLARATION

En présentant cette demande, vous convenez avoir lu et compris le règlement municipal 226-1 sur le territoire de la Ville de Lorraine et vous vous engagez à le respecter et à transmettre les informations requises par ce règlement.

OU

Je, _____, m'engage à me conformer au règlement 226-1 de la Ville de Lorraine dont je reconnais connaître le contenu en matière d'intervention sur le contrôle strict des pesticides.

En tout temps, l'employé chargé de l'application doit avoir en sa possession le certificat de compétence valide à son nom.

Avant d'entreprendre les travaux d'application de pesticides, l'entrepreneur doit vérifier que le propriétaire possède un permis temporaire, valide, émis par la Ville de Lorraine à cet effet.

Assurez-vous d'avoir le nombre d'affichettes requis, dûment remplies et disposées tel que prescrit dans le règlement.

Signature de la personne dûment autorisée : _____

En date du : _____